

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

26^{ème} année - N°5139 - Jeudi 11 Juin 2026 - Prix : 200 Fc

Placés sous contrôle judiciaire



Le directeur de publication et le secrétaire de rédaction de La Gazette des Comores ont été remis en liberté après leur audition au parquet de Moroni. Ils sont désormais placés sous contrôle judiciaire et devront se présenter deux fois par semaine devant le juge d'instruction chargé du dossier.

Toufé Maecha et Elhad Saïd Omar ont quitté le parquet de Moroni ce mercredi 10 juin dans l'après-midi, après avoir été entendus dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite de plusieurs publications du quotidien indépendant concernant l'état de santé de l'ancien Président Ahmed Abdallah Sambi.

Le directeur de publication est poursuivi pour « complicité de publication et de diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public et le moral de la population ». Quant à Toufé Maecha, il est poursuivi pour « publication et diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public, notamment le fonctionnement régulier des institutions publiques ».

LIRE SUITE PAGE 3

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

CAPEX EXPORT DAY

L'Union Européenne et l'ONUDI, aux côtés des Comores

Ce mercredi 10 juin 2026 s'est tenu le CAPEX Export Day, organisé par le projet APILE Comore, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'ONUDI. L'événement, placé sous le signe de l'ouverture économique en marge de la Semaine de l'Europe, a réuni plusieurs personnalités dont le Secrétaire général du ministère de l'économie, le secrétaire général de l'UCCIA, le coordonnateur du projet APILE-ONUDI, des partenaires institutionnels, des bénéficiaires de projets affiliés ainsi que le représentant de l'Union européenne.

Dans son mot d'ouverture, Anziz Said Athoumane, coordonnateur APILE-ONUDI, a rappelé que cette rencontre s'inscrivait en marge de la Semaine de l'Europe. Il a souligné la pertinence de la collaboration entre l'Union européenne et les

autorités comoriennes, mettant en avant « des outils probants » qui, depuis quatre années d'exécution du projet avec l'ONUDI, permettent aux Comores de conquérir et explorer les marchés internationaux.

Le chef du bureau de l'Union européenne aux Comores, Pavlos Evangelidis a, pour sa part, rappelé l'importance stratégique de l'exportation comorienne : « Sept flacons de parfum sur dix dans le monde proviennent de la fleur d'Ylang-Ylang des Comores ». Il a insisté sur l'accompagnement de l'Union européenne au secteur public, privé et socio-économique, affirmant que « l'intégration régionale est un levier essentiel ». À cette occasion, il a annoncé la signature d'un accord entre l'UE et la Commission de l'océan Indien (COI), destiné à favoriser la montée en qualité par la certification, la structuration en groupements et coopératives, et une



meilleure visibilité des produits comoriens.

Imrane Barwane, responsable du CAPEX, a présenté les missions de ce service de l'UCCIA. Il a parlé du diagnostic des exportations de produits de rente, conseil et orientation, appui technique, veille et ana-

lyse du marché, promotion et commercialisation. Il plaide pour que le CAPEX se dote d'un guichet unique de l'offre exportation, avec pour ambition de structurer les filières et d'accompagner les entreprises vers l'intégration régionale (COMESA, SADEC, GAFTA) et

l'ouverture au marché chinois.

Parmi les réalisations déjà concrétisées, le CAPEX a mis en place des antennes dans les îles, créé le premier cluster dédié aux huiles essentielles et aux cosmétiques, formé des entreprises agricoles ainsi que les CRDE, facilité l'accès des acteurs économiques aux financements à travers le projet AFIDEV, et permis la participation des exportateurs comoriens à des expositions internationales, renforçant ainsi leur visibilité et leur compétitivité sur les marchés extérieurs.

L'événement a pris fin avec la présentation publique du portail web du CAPEX, destiné à centraliser les informations, offrir des services en ligne et renforcer la visibilité des exportateurs comoriens sur la scène internationale.

Aticki Ahmed Ismael

Le 5 juin 2026, le PNUD a clôturé l'atelier de formation AFUR/AMP sur l'outil de régulation des mini-réseaux électriques. Vingt-trois cadres nationaux ont reçu leur attestation. La représentante résidente Vera Hakim et Farida Ahmed Karim, coordinatrice du projet des mini-réseaux, ont souligné l'importance de cette étape dans un contexte marqué par la signature du nouveau décret sur l'autoproduction d'énergies renouvelables.

Le pays franchit une nouvelle étape dans la structuration de son secteur énergétique. Le 5 juin 2026 s'est tenue à Moroni la cérémonie de clôture de l'atelier de formation sur l'outil AFUR de régulation des mini-réseaux électriques, organisé par l'Association des Autorités de Régulation de l'Énergie en Afrique, AFUR, en partenariat avec le Programme AMP. Le PNUD, engagé aux côtés du gouvernement comorien, a pris une part active à cette clôture.

Le pays fait partie des neuf pays africains sélectionnés pour participer à ce programme régional de formation mis en œuvre par l'AFUR et le Programme AMP. Cette initiative vise à favoriser le partage d'expériences entre pays, le développe-

FIN DE LA FORMATION AFUR/AMP

Un cap décisif franchi pour les mini-réseaux



ment d'approches communes de régulation et l'appui sur une expertise africaine reconnue. L'objectif est d'éviter la dépendance aux modèles importés et de bâtir des solutions adaptées aux réalités locales.

Dans son allocution, Vera Hakim, représentante résidente du PNUD, a rappelé que cette semaine de formation résulte d'un partenariat solide entre plusieurs institutions nationales, régionales et internationales. Elle a salué l'engage-

ment des participants, marqué par des échanges techniques et un intérêt constant pour les enjeux de régulation et de tarification. Pour le PNUD, l'impact de cette formation dépasse largement le cadre de la salle de réunion.

Deux acteurs ressortent comme bénéficiaires directs. Le secteur privé d'abord.

Le second bénéficiaire est l'Agence de Régulation de l'Énergie et de l'Eau, (AREE) créée récemment. Cette institution est

appelée à jouer un rôle central dans l'encadrement du secteur : fixer les règles, délivrer les autorisations, contrôler les opérateurs et protéger les consommateurs. Pour accomplir ces missions.

Vera Hakim a également salué la signature récente du décret portant réglementation de l'autoproduction d'énergie renouvelable et l'organisation des mini-réseaux dans le pays. Elle a qualifié ce texte de progrès majeur pour le pays, car il offre un cadre juridique clair, sécurise les investissements et renforce la confiance des opérateurs, des investisseurs et des communautés.

Farida Ahmed Karim, coordinatrice du projet des mini-réseaux dans le pays, dans son intervention, a insisté sur la nécessité de traduire rapidement les acquis de la formation en actions concrètes.

Selon elle, la maîtrise de l'outil AFUR est indispensable pour assurer une régulation efficace, équitable et adaptée aux réalités comoriennes, et pour accélérer l'accès à une énergie moderne dans les zones non interconnectées au réseau

national. Elle a appelé les participants à devenir des relais actifs au sein de leurs institutions.

À l'issue de la semaine de travaux, vingt-trois bénéficiaires ont reçu une attestation officielle. Parmi eux figurent Loukman Moussa, directeur des Énergies Renouvelables au Ministère de l'Énergie, et Fakri Nahouza, agent au Commissariat du Plan. Ces attestations reconnaissent les connaissances acquises en matière de réglementation, de tarification et d'utilisation de l'outil AFUR adapté au contexte comorien.

La représentante du Pnud a salué l'assiduité, le sérieux et l'engagement des participantes et participants tout au long de la semaine, tout en réaffirmant que le PNUD reste pleinement mobilisé aux côtés des Comores pour accompagner le renforcement institutionnel de l'AREE, soutenir le développement des mini-réseaux et contribuer à une transition énergétique durable, inclusive et bénéfique à l'ensemble de la population comorienne.

El-Aniou Fatima

CRITIQUE CULTURELLE

Une douzaine de journalistes en formation

L'Alliance Française de Moroni accueille une masterclass inédite sur la critique culturelle. Animée par la formatrice Élisabeth Apampa dans le cadre du programme « Masterclass Spectacle », la formation réunit journalistes, artistes et communicants pour passer du simple compte-rendu à l'analyse.

Depuis mardi 09 juin, des journalistes, artistes, professionnels de la mode et de

la communication suivent à l'Alliance Française de Moroni, une masterclass dédiée à la critique culturelle. La formation, qui prendra fin samedi 13 juin, est conduite par l'éducatrice et formatrice Élisabeth Apampa.

L'objectif est d'outiller les participants pour dépasser l'information brute. « Il ne s'agit pas seulement d'informer, mais d'apprendre à analyser, à questionner, à donner du sens. La critique culturelle est une démarche : comment améliorer son

travail, comment porter un regard éclairé sur les œuvres, les tendances, et les enjeux de société qu'elles révèlent. C'est cette exigence que je veux transmettre », a-t-elle déclaré.

La démarche, insiste la formatrice, suppose de poser les bonnes questions, de relier chaque œuvre à son contexte social et politique, et d'assumer une posture critique.

Dans la salle, les profils se croisent. Parmi eux, Saïd Abdallah Anayatoullah, étudiante en sixième année de sciences. Pas journaliste,

mais curieuse.

« Je ne suis pas journaliste, mais la culture me passionne. C'est une chance d'apprendre autrement. Je veux comprendre comment saisir la culture dans toutes ses dimensions et garder ce regard ouvert dans ma vie de tous les jours », confie-t-elle.

Dans la salle, l'ambiance mêle

concentration et échanges. Journalistes, artistes, professionnels de la mode et de la communication suivent la session et repartent avec la même consigne : ne plus se contenter de décrire, mais chercher le sens.

El-Aniou Fatima

La gazette des Comores,
Savoir et comprendre

El-had et Toufé placés sous contrôle judiciaire

Le directeur de publication et le secrétaire de rédaction de La Gazette des Comores ont été remis en liberté après leur audition au parquet de Moroni. Ils sont désormais placés sous contrôle judiciaire et devront se présenter deux fois par semaine devant le juge d'instruction chargé du dossier.

Toufé Maecha et Elhad Saïd Omar ont quitté le parquet de Moroni ce mercredi 10 juin dans l'après-midi, après avoir été entendus dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite de plusieurs publications du quotidien indépendant concernant l'état de santé de l'ancien Président Ahmed Abdallah Sambi.

Le directeur de publication est poursuivi pour « complicité de publication et de diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public et le moral de la population ». Quant à Toufé Maecha, il est poursuivi pour «

publication et diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public, notamment le fonctionnement régulier des institutions publiques ».

L'ouverture de l'information judiciaire entraîne plusieurs obligations pour les deux journalistes. Ils ne peuvent pas quitter le territoire national, doivent répondre à toute convocation de la justice et sont tenus de se présenter chaque mardi et jeudi auprès du juge d'instruction. Par ailleurs, Toufé Maecha a l'interdiction d'exercer des activités rédactionnelles liées à cette affaire jusqu'à la fin de l'instruction.

Au troisième jour de la garde à vue de Toufé Maecha, le Syndicat national des journalistes comoriens (SNJC) est passé de la préoccupation à l'action. Hier mercredi, des journalistes de la presse écrite, des radios et des médias en ligne se sont rassemblés dans l'enceinte du Palais de justice de Moroni pour soutenir leur confrère, audi-

tionné dans la matinée après avoir passé deux nuits à la gendarmerie.

L'affaire remonte à lundi soir. Vers 19h50, à Nioumadzaha, le secrétaire de rédaction de La Gazette des Comores a été interpellé par des gendarmes sans motif officiellement communiqué. Une heure plus tard, Elhad Saïd Omar, directeur de publication du journal, était à son tour arrêté à Badjanani. Tous deux ont passé la nuit dans les locaux de la brigade.

Mardi, ni la Procureure de la République ni le Procureur général n'avaient communiqué sur le dossier. Ce n'est que mercredi que les deux responsables ont été entendus par la procureure de la République.

Le même jour, un communiqué du ministère de l'Information est venu préciser les raisons de leur interpellation. Le texte indique que celle-ci fait suite à la publication d'éléments du rapport médical de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi, considérés

comme confidentiels selon eux.

Pour le SNJC, cette prise de position a été perçue comme une déception. « Je suis déçu. Nous pensions que la ministre allait nous soutenir, elle qui vient du métier. Mais ce communiqué semble davantage parler au nom du gouvernement qu'au nom de la presse. Toufé n'a fait que son travail : informer les citoyens. Publier une information d'intérêt public n'est pas un crime », a déclaré le président du syndicat, Chamsoudine Saïd Mhadji.

Face au maintien en garde à vue du journaliste durant deux nuits, le syndicat a annoncé des mesures de protestation. « Nous allons boycotter la couverture et le traitement des informations émanant des institutions de l'État », a affirmé son président. Avant d'ajouter : « Nous prendrons toutes les mesures nécessaires, y compris des manifestations publiques. Qu'ils se tiennent prêts à nous enfermer tous si l'on nous empê-

che d'exercer notre métier normalement ».

Munis de pancartes portant notamment le slogan « Libérez Toufé Maecha », les journalistes ont organisé une marche pacifique entre le Palais de justice et la gendarmerie de Moroni afin d'exiger sa libération.

Pour les responsables syndicaux, l'enjeu dépassait désormais le seul cas de Toufé Maecha. « Ce n'est plus seulement une affaire liée à un article sur Sambi. Il s'agit de savoir si, aux Comores, informer reste un droit ou devient un risque », résume une journaliste présente sur les lieux.

La décision de la justice, désormais engagée dans une phase d'instruction, sera scrutée de près par la profession, qui y voit un test important pour la liberté de la presse dans le pays.

Hamdi Abdillahi Rahilie

AFFAIRE TOUFÉ MAECHA / ÉTAT DE SANTÉ DE SAMBI

Le gouvernement face à ses propres textes

L'affaire de la double arrestation du directeur de publication et du secrétaire de rédaction de La Gazette des Comores continue de faire couler beaucoup d'encre. Mardi 09 juin, le ministère de l'Information a publié un communiqué de presse relatif à cette affaire. Le contenu de cette communication soulève toutefois des interrogations quant à la pertinence des arguments avancés, et met en lumière une lecture contestable des faits au regard du cadre juridique applicable.

Se substituant à la justice, le ministère de l'Information a commencé son communiqué par une erreur d'appréciation en

voulant clarifier l'arrestation et la mise aux arrêts des deux responsables de La Gazette des Comores. « Le Ministère de l'Information souhaite apporter des clarifications concernant l'interpellation, lundi 08 juin, du Directeur de la publication et d'un journaliste de La Gazette des Comores par la Gendarmerie Nationale ».

Au fil de la lecture, toujours le même narratif, cette fois pour justifier les arrestations : « Cette mesure judiciaire est motivée par la publication d'un article concernant l'état de santé de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi. Cet article reproduit et publie des éléments précis d'un rapport médical confidentiel, dont la détention et la publi-

cation sont strictement encadrées par la loi. Le journaliste interpellé a publié ces éléments du rapport médical avant même leur transmission au Procureur ». S'enfonçant dans ses contradictions, la note du ministère a rappelé son « attachement à la liberté de la presse », mais que celle-ci ne pouvait « contredire les lois de la République ».

Chose étonnante, le ministère, pourtant dirigé par une ancienne journaliste réputée pour son sérieux, n'a jamais cité les dispositions légales qui protègent le journaliste et ses sources, notamment l'article 153 du code de l'information qui stipule : « Le journaliste n'est pas tenu de divulguer ses sources. À cet effet, il ne peut être

inquiété par l'autorité publique ».

Un article qui a pourtant fait l'objet d'un débat intense à l'Assemblée nationale lors de l'adoption définitive du code de l'information en décembre dernier.

Dans le même communiqué, il est rappelé aux médias la nécessité de « faire preuve de responsabilité et d'éviter toute action qui pourrait nuire à la cohésion sociale et à la paix de notre pays ». Ce que le communiqué du ministère a omis de préciser, c'est que la liberté d'informer est garantie par la loi fondamentale, notamment en son article 28. « La liberté d'information, de communication et de presse est garantie dans les conditions fixées par la loi ». Mieux encore, elle a été

renforcée par les dispositions de l'article 152 du code de l'information, qui reconnaît que l'État garantit « le rôle fondamental des journalistes. Il garantit leur protection physique, morale, juridique et professionnelle dans l'exercice de leurs fonctions, en toutes circonstances ». Mais la loi va aussi loin sur la protection de l'informateur : « Le journaliste a le devoir de garder le secret professionnel et de protéger ses sources d'information », comme le dispose l'article 147 du code de l'information. À la lumière de ces dispositions, la cohérence juridique du communiqué apparaît fragilisée entre les principes invoqués et leur application effective.

Imtiyaz

CONCOURS D'ENTRÉE EN SIXIÈME

Pas d'examen avant 11 ans !

Pas de concours d'entrée en sixième avant 11 ans. Le ministre de l'Éducation nationale, Bacar Mvoulana, remet en avant l'article 6 de la loi d'orientation en vigueur depuis 2020, qui fixe fermement les conditions d'âge pour les examens nationaux.

C'est lors d'une cérémonie au Lycée de Moroni, lundi 08 juin que le ministre de l'Éducation nationale, Bacar Mvoulana, a rappelé les dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation nationale. Un rappel à l'ordre qui visait à clarifier les rumeurs relayées sur les réseaux sociaux concernant l'examen d'entrée en sixième.

« Depuis 2020, nous disposons

d'une loi d'orientation qui encadre le processus des examens nationaux. À titre de rappel, l'article 4 de cette loi impose à l'État de prendre en charge, en cas de besoin, la scolarisation des enfants de 3 à 15 ans. Cela signifie que dès l'âge de 3 ans, l'enfant doit intégrer la maternelle et suivre les trois années du préscolaire. À 6 ans, il entre au CP (Cours préparatoire). À partir de là, son cursus obligatoire dure quatre ans, dont deux ans au CE (Cours élémentaire) et deux ans au CM (Cours moyen). Selon cette loi qui détaille le parcours scolaire, l'enfant doit donc passer l'examen à l'âge de 11 ans ».

Alors que cette mesure fait débat, certains y voyant une discrimination à l'égard des élèves âgés

de moins de 11 ans qui disposent des compétences requises pour se passer l'examen national d'entrée en 6e, le ministre a tenu à préciser : « Certes, il existe des enfants précoces. Mais lorsqu'un élève développe des compétences extraordinaires, c'est à l'établissement scolaire de le signaler au ministère pour que nous puissions prendre en charge son cas. Or, aucune école n'a jamais saisi le ministère pour de telles situations. Je le dis donc haut et fort : un enfant de moins de 10 ans ne peut pas se présenter à l'examen d'entrée en sixième ».

Dans ce même élan, le patron de l'éducation a rappelé que le système éducatif n'admet plus le "CP1" et le "CP2" : il n'existe désormais que le CP. De plus, dans les classes pré-

scolaires, l'enfant doit d'abord s'imprégner de la culture comorienne et de la tradition musulmane en petite et moyenne sections. Ce n'est qu'en grande section qu'il commence le programme d'enseignement scolar-

re classique. Bien que le ministre ait officialisé ces mesures, certaines écoles privées continuent, pour l'heure, d'appliquer le système du CP1 et du CP2.

Kamal Gamal



Photo d'illustration

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

Faire du sevrage tabagique, une priorité nationale

La Journée mondiale sans tabac a été célébrée chez nous ce mardi 9 juin, en différé et en présence du ministre de la santé, Ahamadi Sidi, de la Représentante de l'OMS Dr Nkurunziza Triphonie, de représentants du ministère de l'Intérieur, de l'ONG ACATA (association comorienne anti-tabac) ainsi que de la presse locale. À cette occasion, les autorités et leurs partenaires ont alerté sur la progression de la dépendance à la nicotine et appelé à faire du sevrage tabagique, une priorité nationale.

Dans son intervention, le ministre de la Santé a rappelé que « les données nationales sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles montrent qu'environ 13 % de la population adulte consomme du tabac fumé, avec une prévalence plus élevée chez les hommes, estimée à 23 % ». La consommation de tabac sans fumée reste également préoccupante, atteignant 18,4 %. Des chiffres datant de 2011 qui, selon lui, « rappellent que le tabagisme demeure un problème de santé publique qui nécessite une vigilance permanente ».

De son côté, la Représentante de l'OMS, Dr Nkurunziza

Triphonie, a relayé le message du Directeur régional pour l'Afrique en insistant sur les bénéfices rapides de l'arrêt du tabac. « Après l'arrêt, le corps commence à récupérer en quelques minutes, et le risque de maladies cardiovasculaires diminue fortement au bout d'un an. De plus, près de 60 % des consommateurs de tabac souhaitent arrêter », a-t-elle souligné.

Cette mobilisation intervient dans le cadre du thème 2026 « Démasquons les tactiques de séduction, luttons contre la dépendance à l'égard du tabac et contre l'addiction nicotinique », lequel met en évidence les stratégies de l'industrie pour attirer de nouveaux consommateurs, notamment les adolescents.

Au niveau mondial, l'OMS estime que 40 millions d'adolescents âgés de 13 à 15 ans consomment du tabac et que 15 millions utilisent déjà la cigarette électronique. Dans les pays où des données existent, les jeunes ont en moyenne neuf fois plus de risques de vapoter que les adultes. Souvent rendus attractifs par des arômes et un marketing ciblé, ces produits progressent aussi en Afrique, où plus de 6 % des adolescents sont concernés.

Dans notre archipel, les autori-



tés sanitaires signalent une augmentation de l'exposition des jeunes au tabac et aux produits nicotiques, en lien avec la publicité et l'arrivée de nouveaux produits. Le pays dispose toutefois d'un cadre réglementaire avec la ratification en 2006 de la Convention-cadre de l'OMS et l'adoption d'une loi nationale en 2011, même si des défis subsistent dans sa mise en œuvre.

Sur le terrain, le besoin d'accompagnement est réel. « J'ai commencé au lycée avec mes amis. Aujourd'hui, je veux arrêter, mais je

ne sais pas comment faire », témoigne Mmadi, 19 ans à Moroni. À Anjouan, Salama, 17 ans explique : « On pensait que la cigarette électronique était moins dangereuse. Maintenant, j'ai du mal à m'en passer. »

Certains parents prennent également des mesures pour protéger leurs enfants. « Quand mon fils a eu 6 ans, j'ai décidé d'arrêter de fumer pour ne pas lui donner le mauvais exemple. Je ne voulais pas qu'il grandisse en pensant que fumer est normal », confie Soilihi, père de

famille à Mitsamiouli.

Face à cette situation, les autorités sont appelées à renforcer la réponse nationale en mettant en place des services de sevrage tabagique accessibles, incluant conseils professionnels et accompagnement adapté, notamment pour les jeunes. Sans ces dispositifs, de nombreux fumeurs risquent de rester sans soutien malgré leur volonté d'arrêter.

Hamdi Abdillahi Rahilie

SANTÉ PUBLIQUE

Lancement officiel de l'association "Sourire pour tous Comores"

La santé bucco-dentaire érigée en droit pour chacun. C'est le pari lancé mercredi 10 juin à Moroni, lors de la création officielle d'une nouvelle structure, portée par la Dre Abdullatif Hadjira. Il s'agit de l'association "Sourire pour tous Comores", qui entend démocratiser la prévention et l'accès aux soins dans tout l'archipel.

Face à une prévalence inquiétante des caries, des gingivites et des infections buccales, notamment chez les enfants et dans les zones enclavées de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali, l'initiative veut combler un vide longtemps négligé dans les politiques de santé publique. « Les caries dentaires, les maladies des gencives et les infections bucco-dentaires touchent une part importante de la population, en particulier les enfants et les personnes vivant dans des zones éloignées », a rappelé la présidente fondatrice, Dre Abdullatif Hadjira, devant un parterre de professionnels de santé, de représentants institutionnels et de partenaires associatifs.

Pensée comme un mouvement citoyen autant qu'un acteur sanitaire, l'association se donne huit axes prioritaires. Il s'agit d'abord de pro-

mouvoir l'hygiène bucco-dentaire auprès de toutes les couches sociales, de sensibiliser aux maladies évitables et d'organiser des campagnes de dépistage, de soins et de consultations gratuites ou à coût réduit. L'action ciblera en priorité les écoles, où l'apprentissage du brossage peut changer une trajectoire de santé, mais aussi les institutions et les communautés rurales souvent

privées de dentistes.

Autre pilier : la formation. "Sourire pour tous Comores" entend développer les compétences des acteurs locaux, infirmiers, enseignants, agents communautaires, afin d'ancrer durablement les bonnes pratiques. L'association veut également réduire les inégalités d'accès aux soins en plaidant pour une meilleure répartition de l'offre et en

mobilisant des ressources locales et internationales.

Pour y parvenir, elle mise sur une stratégie de terrain : campagnes de sensibilisation dans les marchés et les mosquées, ateliers pratiques, conférences scientifiques, interventions mobiles avec unités dentaires légères. Des partenariats sont déjà envisagés avec le ministère de la santé, les ONG présentes sur notre

territoire et des institutions internationales spécialisées.

Dans son allocution, Dre Hadjira a fait de la santé bucco-dentaire une question de dignité humaine. « Nous voulons faire du sourire un symbole de santé, de confiance et d'égalité. Notre ambition est qu'aucun enfant, aucun jeune, aucune personne âgée ne soit privé d'un accès à l'information, à la prévention ou aux soins bucco-dentaires en raison de sa situation sociale ou géographique », a-t-elle insisté, suscitant les applaudissements de l'assistance.

Au-delà des soins, l'association entend agir sur les déterminants. Elle encourage la réduction du sucre, la valorisation des produits locaux et l'éducation précoce, convaincue qu'investir dans la prévention coûte moins que traiter.

Le lancement de l'association s'est conclu par un appel à mobilisation. Autorités, entreprises, médias et citoyens sont invités à rejoindre la dynamique. Dans un pays où le ratio dentiste-habitant reste faible, l'initiative pourrait marquer une avancée. Un accès équitable aux soins dentaires pour tous les Comoriens.

Hamdi Abdillahi Rahilie



CÆLACANTHES

Une victoire pour relancer l'équipe !

Les Cælacanthès ont enfin brisé le signe indien. En obtenant une victoire précieuse pour le moral contre la Guinée équatoriale, les joueurs d'Hubert Velud ont mis fin à une série de six matchs sans victoire. La plus longue série depuis un peu plus de deux ans. Contre la Guinée équatoriale, le nouveau sélectionneur des Cælacanthès vient d'obtenir sa première victoire, et peut continuer son travail de projection en toute sérénité, en attendant les matchs du mois de septembre.

Si la victoire a mis du temps à se dessiner, elle a fini par arriver grâce à une bonne cohésion de groupe et à un sens de la discipline que le nouveau sélectionneur impose au rythme des regroupements. Entré en deuxième période, Youssouf Zaydou le milieu de terrain d'Al Fateh SC en Pro League saoudienne, n'a pas tremblé pour envoyer le cuir sur un coup franc direct au fond des cages de Jesus Lazaro Owono, qui n'a fait que constater les dégâts. Le problème offensif des Coelacanthès ne date pas de l'arrivée d'Hubert Velud. Il remonte à la dernière CAN, où l'équipe est sortie de la compétition sans avoir marqué le moindre but. Une situation que le sélectionneur avait soulevée et constatée lors du match de préparation contre les U23 du Maroc : « Le

problème offensif avec toutes les occasions qu'on a eues, je viens de les revoir ».

Il s'est tout de même dit satisfait du but marqué : « On a quand même mis un but. Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas mis un but, c'est assez positif. Mais par rapport au nombre d'occasions, je pense que le pourcentage de buts marqués, est encore insuffisant. » Le même schéma s'est présenté contre la Guinée équatoriale, malgré une domination territoriale et des nombreuses occasions, l'équipe a eu du mal à concrétiser dans les phases de jeu. Il a fallu donc ce coup de pied salvateur, pour permettre à l'équipe de sortir du piège équato-guinéen. Cette victoire en tout cas relance l'équipe et la place dans une bonne dynamique par rapport aux prochaines échéances des éliminatoires de la Coupe

d'Afrique des Nations 2027 en Afrique de l'Est.

Au-delà de la victoire, le match contre la Guinée équatoriale revêt aussi une importance

capitale dans la remontée de l'équipe au niveau du classement FIFA. Avec cette victoire, les Coelacanthès actuellement à la 109e place pourraient gratter

entre 4 à 6 points au classement général, conséquence directe d'avoir battu une équipe mieux classée (105e).

Imtiyaz



UNICEF MORONI (COMORES)

Attention : Supply & Logistics Unit / UNICEF Moroni / Maison des Nations Unies, BP 497 Moroni, Comores

unicef | pour chaque enfant

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° LRFP- 2026-9204360

L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NUMERO DE L'APPEL D'OFFRE FIGURE SUR L'EMAIL REPONSE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Projet : Projet de travaux de solarisations de laboratoire National de Sante Publique sis à Moroni

Date d'émission : 09/06/2026

Dans toute correspondance, rappeler la référence suivante :

Appel d'offre Réf : N° LRFP-2026-9204360

Dépôt des offres : au plus tard le 30/06/2026 à 23H59

Les îles Comores, petit État insulaire de l'océan Indien, demeurent particulièrement vulnérables aux risques sanitaires. Face à ces défis, le gouvernement comorien, en collaboration avec ses partenaires internationaux, intensifie ses efforts pour renforcer la surveillance et la lutte contre les maladies.

Dans ce cadre, l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a récemment accordé un financement destiné à soutenir les actions de surveillance et de réponse aux Mpox. Cette initiative couvre plusieurs secteurs essentiels la vaccination, surveillance active et qualité de laboratoire, détection précoce des cas et contacts, communication ...

L'objectif principal est de renforcer les capacités locales à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la résilience des projets et réponse aux urgences, en particulier dans le cadre du programme santé de l'UNICEF.

Dans ce cadre, des travaux d'installation et de raccordement de panneaux solaires sont prévus. Il s'agit de mettre en œuvre la solarisation du laboratoire national afin de garantir un accès durable à l'énergie électrique, assurant ainsi l'alimentation du plateau technique ainsi que de la zone administrative du laboratoire.

Par le présent avis d'appel d'offres, les Entreprises enregistrées en Union des Comores, et qui ont les compétences dans le domaine de la Fourniture et installation de panneaux solaires ainsi que de l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement du système, incluant les raccordements électriques pour le tableau électrique actuel avec une expérience suffisante, capables de pouvoir prouver des références solides pour des prestations similaires sont invitées à soumettre leur meilleure offre à l'UNICEF avant le 30/06/2026 à 23h59 à l'adresse du retrait des dossiers ci-dessous.

Le dossier d'appel d'offres est Le document de l'appel d'offre est disponible sur le lien ci-dessous :

<https://www.ungm.org/UNUser/Notices/303554>

La Section Approvisionnement et Logistique - Bureau Unicef MORONI – Tél 7730993 Maison des Nations Unies

Nouria Abbas

Digitally signed by

Nouria Abbas

Date: 2026.06.09

17:28:34 +03'00'

Nouria Abbas

Spécialiste des Opérations

La Gazette des Comores

Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Hamdi Abdillahi Rahilic

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES

Unité - solidarité - développement

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME CHARGÉ
DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

Programme Régional de Résilience Climatique (PRRC)

Financement de la BM : Subvention IDA_E191-KM



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE DONNÉES GEOREFERENTIELLE DES ACTIFS URBAINS ET DE LEUR EXPOSITION AUX ALEAS NATURELS POUR LES VILLES DE MORONI, MUTSAMUDU ET FOMBONI (PRRC)

SELECTION DE CONSULTANT PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

UNION DES COMORES
PROJET REGIONAL DE RESILIENCE CLIMATIQUE (PRRC)
N° de don : IDA-191-KM
N° de référence : 2026-07-BDGEO/MATUAFTT-UGP/PRRC
Date de l'Avis : le 03 JUIN 2026
Date limite de cet avis : 17 JUIN 2026 à 14H00 (heure locale)
Approche : Ouverte Nationale

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale, pour couvrir les coûts des activités du Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC) et, à l'intention d'utiliser une partie de ce Don (Don N°E191-KM), pour effectuer les paiements au titre du contrat des services d'un « **Consultant individuel pour le développement d'une base de données géo référentielle des actifs urbains et de leur exposition aux aléas naturels pour les villes de Moroni, Mutsamudu et Fomboni** du Projet Régional de Résilience climatique (PRRC)

1. Missions du Consultant individuel

Dans une perspective de réduction des impacts humains, économiques, sociaux et environnementaux liées aux risques naturels, le MATUAFTT, se propose à travers le PRRC, de recruter un Consultant individuel pour assister la Cellule de Cartographie de la DATUH dans l'élaboration d'une base de données géo référentielle des actifs urbains et de leurs expositions aux aléas naturels pour les villes de Moroni, Mutsamudu et Fomboni.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Renforcer la Gouvernance des données territoriales par la structuration d'un référentiel spatial des actifs urbains aux risques naturels ;
- Centraliser et harmoniser les données relatives aux actifs urbains des villes de Moroni, Mutsamudu et Fomboni ;
- Permettre l'analyse spatiale de l'exposition des actifs urbains aux risques naturels sur la base des couches d'aléas mises à disposition dans le cadre de l'étude nationale de cartographie multi-aléas ;
- Améliorer l'aide à la décision en matière de planification urbaine et de priorisation des investissements résilients ;
- Renforcer la préparation institutionnelle face aux catastrophes par une meilleure connaissance des expositions.

1. Profils et compétences requis

Le consultant doit répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master, diplôme d'ingénieur ou équivalent, dans l'un des domaines suivants : environnement et/ou développement durable, et/ou systèmes d'information géographique (SIG), gestion des risques naturels, ou toute autre discipline pertinente au regard de la mission ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans les thématiques liés à la gestion des risques de catastrophes et/ou dans des domaines similaires, démontrant une bonne connaissance du contexte national en lien avec la réduction des risques de catastrophes ;
- Justifier d'au moins une référence avérée dans des travaux relatifs au développement ou à l'élaboration de base de données, notamment géoréférencées ;
- Justifier d'au moins une référence dans des exercices de concer-

tation avec des acteurs issus de différents secteurs et institutions concernées par la gestion des risques naturels en milieu urbain.

Une expérience de travail sur le thème avec des institutions comoriennes et/ou avec une agence des Nations Unies et/ou une agence de développement, basé à Moroni, constituera un atout ;

Compétences requises :

Le Consultant devra notamment :

- Faire preuve de sensibilité multiculturelle et de capacité d'adaptation ;
- Faire preuve d'équité et d'intégrité professionnelle ;
- Disposer d'une connaissance approfondie des problématiques liés au traitement, à la gestion et à l'exploitation des données ;
- Démontrer une forte capacité à coordonner et à travailler en équipe, y compris dans des environnements complexes.

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement - Sixième Edition Février -2025 « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

Les termes de référence détaillés (TDRs) pour cette mission peuvent être obtenus à l'adresse email indiquée ci-après : rcrpcomores@gmail.com / samil.chakira@outlook.com

Les manifestations d'intérêt rédigées en français constituées d'un (01) dossier doit être déposés sous plis fermés avec la mention : « **Recrutement d'un Consultant individuel pour le développement d'une base de données géo référentielle des actifs urbains et de leur exposition aux aléas naturels pour les villes de Moroni, Mutsamudu et Fomboni** pour le Marché de **Consultation Référencée 2026-07-BDGEO/MATUAFTT-UGP/PRRC, avant 14H00 Le 17 Juin 2026.**

2. Composition de dossiers de candidature :

- Une lettre de motivation, présentant la compréhension de la mission, les enjeux techniques liés au développement d'une base de données géoréférencée sur les risques naturels en milieu urbain, ainsi que l'approche générale proposée ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé et signé, mettant en évidence les qualifications académiques, l'expérience professionnelle pertinente et les références de missions similaires, avec les coordonnées des personnes de référence ;
- Des exemples de travaux ou rapports similaires réalisés, notamment en lien avec l'élaboration ou le développement de bases de données géoréférencées, les systèmes d'information géographique (SIG) et/ou la gestion des risques naturels (le cas échéant) ;
- Des attestations des précédentes références, confirmant la qualité des prestations réalisées et le respect des délais contractuels (le cas échéant).

À l'attention de : M. SAMIL CHAKIRA

Coordonnateur National

Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC)

Email : rcrpcomores@gmail.com; samil.chakira@outlook.com

Téléphone : +269 733 26 09

Adresse : Moroni, quartier ambassadeur, Enceinte de l'Union des Mecks, entrée corniche rez de chaussée du bâtiment situé à l'ouest.